



## Irène Eulriet-Brocardi

Directrice de la SEM Yonne Énergie

« J'ai la conviction que la SEM Yonne Énergie va devenir un fabuleux outil au service d'un département qui doit se donner les moyens de réussir sa transition énergétique. »

Yonne  
énergie

### Vous venez de rejoindre la SEM Yonne Énergie pour en prendre la direction opérationnelle, quelle est votre motivation ?

Certains Icaunais me connaissent déjà comme élue locale dans le cadre de mes mandats de maire de La Ferté-Loupière, de vice-présidente de la Communauté de communes de l'Aillantais et de conseillère départementale.

J'ai répondu positivement à la proposition de Jean-Noël Loury pour cette nouvelle mission car les énergies propres et renouvelables revêtent une importance décisive pour l'aménagement de notre territoire.

Aujourd'hui, j'ai la conviction que la SEM Yonne Énergie va devenir un fabuleux outil au service d'un département qui doit se donner les moyens de réussir sa transition énergétique.

### Vous avez longtemps occupé un poste de chargée d'étude à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) dans le domaine « Défense et société » après un doctorat en sociologie. Comment passe-t-on de l'IRSEM à Yonne Énergie ?

Si étymologiquement la sociologie est la science des relations, vous comprendrez que ma formation initiale est certainement un atout. Avoir réfléchi à des questions de stratégie en est un deuxième.

Car l'autonomie énergétique est un enjeu stratégique à plus d'un titre : dans le sens militaire du terme, bien sûr. Plus proche de nos préoccupations quotidiennes, c'est un enjeu stratégique dans un sens économique et sociétal pour le département. C'est pourquoi c'est un sujet qui me passionne depuis longtemps.

Quant aux compétences techniques, nécessaires à Yonne Énergie, elles sont déjà nombreuses. C'est sur ce réseau existant de compétences qu'il s'agira d'ancrer la structure, afin que le Président et les membres du conseil d'administration puissent l'orienter de manière efficace.

### Comment allez-vous déployer l'action de Yonne Énergie ?

Le SDEY est largement majoritaire au capital de la SEM Yonne Énergie (83 % de 2 700 000 €), aux côtés d'autres actionnaires dont certains ont une expérience reconnue au niveau national dans la production d'électricité, la SEM Vendée Énergie notamment.

Cet alliage subtil entre connaissance du territoire et connaissance métier va permettre au conseil d'administration de définir des objectifs parfaitement calibrés à l'Yonne pour différents types d'opérations. La constitution d'une équipe solide au sein de Yonne Énergie en garantira la bonne mise en application.

Une chose est sûre : qu'il s'agisse de prendre une participation au capital d'un équipement déjà existant ou de rechercher des partenaires financiers pour construire un site de production, la concertation sera de mise.

Le développement d'installations très novatrices, souvent très visibles comme une éolienne, ou sources d'inquiétudes comme un méthaniseur, requière d'en examiner et d'en expliquer les avantages et les éventuels inconvénients pour les usagers et les riverains.

Le déploiement de l'action de Yonne Énergie se fera sous le signe de la convergence entre la volonté des actionnaires et celle des porteurs de

projets publics ou privés, des citoyens et de toutes les parties susceptibles d'être intéressées.

### Quelles seront vos missions prioritaires ?

Ma feuille de route est très claire en 4 points :

- **Promouvoir** le recours aux EnR (Énergies Renouvelables) ;
- **Fédérer** les compétences dans le domaine des EnR ;
- **Rechercher** des financements de projets ;
- **Développer** des unités de production dans 4 domaines : biomasse, éolien, solaire et hydroélectrique.

### Toujours en lien avec le SDEY, avec quels élus allez-vous principalement travailler ?

Pour piloter la SEM Yonne Énergie, un organigramme est déjà défini et je ne fais que compléter le dispositif :

**Président-directeur général de la SEM :** Jean-Noël Loury

**Vice-Président en charge de l'éolien et du solaire :** Jean-Pierre Bouilhac

**Vice-Président en charge du biomasse et de l'hydroélectrique :** Grégory Dorte

**Autres représentants du SDEY auprès de la SEM :** Jean Desnoyers ; Guillaume Dumay ; Jean-Pierre Gérardin ; Michel Pannetier ; Patrick Picard ; Denis Roycourt.

### Quand commencez-vous ?

J'ai commencé ma mission depuis le 1er octobre.

sdey  
Syndicat Départemental  
d'Énergies de l'Yonne  
énergies

Lettre d'information n° 7  
Numéro Spécial Assises de l'Énergie



Électrification | Gaz | Éclairage public | Télécommunications | Mobilité électrique | Système d'Information Géographique | Optimisation énergétique



## [LE MOT] du Président

C'est déjà demain.

L'édition 2016 des assises de l'énergie dans l'Yonne est un excellent millésime, un cru bien particulier.



Si année après année nous avons choisi de présenter et d'expliquer la réalité du terrain autour des métiers traditionnels du syndicat, puis de la filière bois, de l'éolien, de la méthanisation et de la mobilité électrique, nous avons opté cette année pour une réflexion collective et prospective sur ce que pourrait être notre avenir énergétique.

• Avec Philippe de Ladoucette, Président de la C.R.E. (Commission de Régulation de l'Énergie) nous allons avoir une mise en perspective du marché de l'énergie au niveau européen.

• Avec Xavier Pintat, Sénateur de la Gironde et Président de la F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) nous allons résolument entrer dans « l'intelligence territoriale » avec des réseaux qui vont produire de plus en plus d'informations.

• Avec Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain et Président de l'A.V.I.C.C.A. (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) nous allons cerner la responsabilité des acteurs du terrain qui doivent gérer une évolution historique sans précédent.

• Avec Laure de La Raudière, Députée d'Eure-et-Loir et éditeur de la plate-forme « Numérique 2017 - Tous numérique », nous regarderons si le tsunami numérique qui se construit jour après jour est bien pris en compte dans les programmes de la campagne présidentielle à venir.

• Avec des élus du SDEY, un syndicat qui porte la stratégie énergétique pour l'Yonne, nous présenterons officiellement la S.E.M. « Yonne Énergie » qui va nous permettre de développer et de financer des outils au service des énergies renouvelables. Pour réussir notre transition énergétique, j'accueille Irène Eulriet-Brocardi à la direction de Yonne Énergie.

Cette nouvelle politique d'aménagement du territoire ne pouvant se faire sans l'engagement du plus grand nombre, Maître Adrien Fourmon, avocat spécialisé dans le financement participatif, exposera une méthode permettant aux icaunais de s'approprier collectivement ces nouveaux outils.

Enfin, nous n'oublions pas la réalité de notre action présente, avec l'inauguration d'une borne de charge pour véhicules électriques, la borne de Monéteau étant un maillon du réseau constitué de 157 éléments pour favoriser la mobilité électrique dans l'Yonne.

Les assises 2016 de l'énergie sont de toute évidence un moment privilégié pour mieux comprendre et appréhender en toute sérénité un avenir proche.

Je souhaite remercier tous ceux qui contribuent à la réalisation de ces assises, moment convivial et professionnel au service de toutes les énergies, dont le SDEY est le partenaire privilégié.

**Jean-Noël Loury**  
Président du SDEY  
Vice-Président de la FNCCR  
Maire de Val-de-Mercy

## Commission de Régulation de l'Énergie



[www.cre.fr](http://www.cre.fr)

**La Commission de régulation est une autorité administrative indépendante, créée en 2000 dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Elle est l'émanation des directives européennes portant sur la construction d'un marché unique de l'énergie à laquelle elle participe activement au sein des instances européennes qui réunissent les 28 régulateurs des Etats membres. Son organisation et ses missions ont été définies par les lois qui ont transposé les directives européennes de 1996, 1998, 2003 et 2009 et dernièrement par la loi portant sur la transition énergétique.**

Sa mission générale est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel, au bénéfice des consommateurs. Le code de l'énergie précise que cette mission est exercée en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie et de développement de la production d'énergie renouvelable.

L'ouverture des marchés repose sur la séparation des activités de gestion des réseaux de transport et d'électricité et du gaz, qui sont des monopoles naturels, et de production et de fourniture, qui sont ouverts à la concurrence.

A ce titre la première mission de la CRE a été la régulation des réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité. La CRE veille à l'absence de discrimination dans l'accès aux réseaux. Avec la transposition des directives européennes du troisième paquet sur l'énergie, la CRE fixe seule les tarifs d'accès aux réseaux. Le troisième paquet lui a également donné mission d'approuver les plans d'investissement des gestionnaires de réseaux de transport. Elle doit aussi certifier leur indépendance, ainsi que celle des gestionnaires des réseaux de distribution, par rapport à leur maison mère, en ayant examiné tous les accords et règles de gouvernance intragroupe. Cette analyse détaillée fait l'objet chaque année d'un rapport sur le respect des codes de bonne conduite. Par ailleurs, l'organe de sanction de la CRE, le CoRDIS, est chargé de régler les différends portant sur l'accès aux réseaux et leur utilisation entre les gestionnaires et utilisateurs et de sanctionner toute infraction au code de l'énergie.

Le second pôle des missions de la CRE est la régulation des marchés de production et de fourniture.

La CRE surveille les transactions sur les marchés de gros d'électricité, de gaz naturel mais aussi, de quotas de CO2 en coopération avec l'AMF depuis la loi de régulation bancaire et financière de 2010. En application du règlement européen de 2011, sur l'intégrité des marchés de l'énergie, (REMIT), ses missions de surveillance se sont accrues pour prévenir les manipulations et les délits d'initiés.

S'agissant des marchés de détails, la CRE exerce une mission de surveillance des transactions et des offres, en particulier de leur transparence et de leur cohérence avec les contraintes économiques. Chaque mois, elle valide les évolutions du tarif réglementé de vente. Le décret du 16 mai 2013 lui donne compétence d'effectuer chaque année une analyse approfondie des coûts de chacun des opérateurs historiques et de s'assurer de la bonne application de la formule tarifaire et sa correcte répercussion sur les tarifs.

En application de la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, la CRE fixe depuis cette année les tarifs réglementés de vente d'électricité. Le gouvernement a la possibilité de s'y opposer sur un avis motivé mais ne peut modifier la décision de la CRE ni à la hausse, ni à la baisse. Ces tarifs sont construits par empilement des coûts, c'est-à-dire par l'addition des coûts de transport de distribution et de fourniture. La CRE joue aussi un rôle déterminant dans la mise en œuvre du dispositif d'accès régulé des concurrents d'EDF à l'énergie nucléaire historique (ARENH). Elle doit en fixer le prix, dès lors que ses modalités de calcul seront déterminées par un décret gouvernemental.

Enfin la CRE calcule le montant des charges de service public pesant sur les fournisseurs historiques tel que le soutien au développement des énergies renouvelables. A ce titre, la CRE gère les appels d'offres définis par le Gouvernement pour la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

## AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel)



[www.avicca.org](http://www.avicca.org)

**Tous les secteurs de la vie personnelle et professionnelle sont impactés par le numérique. Il faut être acteur de cette mutation et non la subir. Les collectivités, par leur rôle d'aménagement, d'animation et de mise en place de services, sont au cœur de cette évolution.**

**L'AVICCA regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour mutualiser les expériences et peser sur le contexte national.**

### 12 milliards d'euros pour le Très haut débit, initiés par les collectivités

Le Plan France Très haut débit prévoit que les 2/3 des investissements seront initiés par les collectivités, avec une aide de l'Etat. Cela concerne environ 85% du territoire et 43% de la population, pour 12 milliards d'euros à engager d'ici 2022. Les opérateurs privés n'ont pas d'obligation d'agir sur les zones rentables (15% du territoire, 57% de la population), mais ils ont déclaré leur intention de le faire et peuvent signer des conventions avec les collectivités et l'Etat pour fournir des précisions contrôlables sur les déploiements.

### Réseaux mobiles : intervention locale limitée

Les territoires ruraux et de montagne souffrent d'un retard considérable dans la qualité de la couverture par rapport aux zones denses. L'enquête de l'ARCEP de juillet 2016 montre que vous avez dix fois plus de chance de ne pas y passer un appel téléphonique parfait ; quant au débit internet sur le mobile, il est 5 fois moindre.

Les collectivités n'ont le droit d'agir que sur les zones parfaitement "blanches", ou aucun opérateur n'est présent, fut-ce avec un médiocre signal, c'est à dire nettement moins de 1% de la population. Des programmes de résorption, impulsés par l'Etat, avec l'appui des associations de collectivités, sont en cours (couverture des "centres bourgs", "sites prioritaires", partage d'installations sur certaines zones grises...). Les opérateurs privés ont des obligations de couverture du territoire en 4G étalées jusqu'en 2027, au titre de leurs licences. La publication, à partir de 2017, de cartes comparables sur la qualité de la couverture, devrait permettre aux utilisateurs de choisir le meilleur opérateur, et relancer les investissements de ces opérateurs.

Les collectivités doivent peser collectivement sur l'Etat, afin de changer de logique. Au lieu de maximiser les revenus des licences, il faut en premier lieu fixer des obligations précises et rapides d'aménagement du territoire.

### Des réseaux pour les « territoires intelligents »

Pour gérer les objets connectés des villes et villages intelligents, il faut des réseaux de longue portée et très peu gourmands en énergie. Plusieurs technologies sont en compétition, et l'innovation va plus vite que la standardisation. Ces réseaux sont moins coûteux que les télécoms classiques, mais pour assurer une bonne qualité de couverture, il faudra les densifier. Les collectivités doivent aussi veiller à toujours pouvoir accéder aux données produites, sans s'enfermer dans des technologies propriétaires (capteurs, réseaux, gestion des données...), ni dépendre des stratégies fluctuantes des intermédiaires.

### Peser sur les évolutions nationales

Législation peu adaptée, manque de cohérence des politiques nationales, poids des logiques privées... Les collectivités se heurtent souvent à des questions lourdes qu'elles ne peuvent faire évoluer qu'en se regroupant pour peser sur les décisions.

Ce lobbying des collectivités est rendu possible par des remontées précises de terrain, une synthèse des positions et un appui sur le réseau des élus locaux et des parlementaires impliqués.

L'AVICCA est un interlocuteur reconnu dans l'ensemble de la profession et par les pouvoirs publics (régulateurs, gouvernement, parlement...). Son credo est d'ouvrir le maximum de possibilités pour l'action des collectivités, afin que chacun puisse prendre ses options sur son territoire.

